Le formulaire 14798*01 est approprié pour :

- Tous les types d'enseignes (à faisceau laser, temporaires : installées sur un immeuble ou scellées au sol).
- Les dispositifs de publicité lumineuse, autre que ceux supportant des affiches éclairées par projection ou transparence.
- Le mobilier urbain supportant de la publicité lumineuse.
- L'emplacement de bâches.
- Les dispositifs de dimension exceptionnelle.
 - → Le délai d'instruction est de 2 mois.

Le formulaire 14799*01 est approprié pour :

- L'installation, le remplacement ou la modification de dispositifs publicitaires ou préenseignes non lumineux, ou de dispositifs publicitaires ou préenseignes éclairés par projection ou transparence (dispositifs muraux, dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol, le mobilier urbain supportant de la publicité, les dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales).
- Le remplacement ou la modification de bâches comportant de la publicité, dont l'emplacement a été préalablement autorisé.
- Les préenseignes ne sont soumises à déclaration que lorsque leurs dimensions excèdent 1 m en hauteur ou 1,50 m en largeur.